



LEGENDE DES RESEAUX

- regard régulateur de débit
- Réseau eaux pluviales toiture - EPT
- Réseau eaux pluviales voirie - EPV
- Réseau eaux usées
- Réseau et fourreaux télécoms
- Réseau défense incendie et sprinkler
- Réseau alimentation eau potable - AEP

Propriété intellectuelle.
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «... jouit sur [son] œuvre, de son fait de sa création, d'un droit de propriété intellectuelle exclusif et opposable à tous...»

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans le cadre de son mandat et de son contrat.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont pas des documents réglementaires et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque cause que ce soit.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont pas des documents réglementaires et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque cause que ce soit.

Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché de respecter les normes en vigueur et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

IND.	MODIFICATIONS	DATE	PAR

PLATEFORME LOGISTIQUE ZAC DU CHEMIN HERBU COMMUNE DE PERSAN (95340)



DEMANDEUR : linkcity

ARCHITECTE : A26^{GL} ARCHITECTURES

BUREAU DE CONTRÔLE : SD Environnement

BUREAU D'ETUDES : setu

PAYSAGISTE : GILLES GENEST

BET THERMIQUE & FLUIDES : BIGS

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN D'ENSEMBLE, RAYON 35m

N° Plan
ICPE 02

N° AFFAIRE :	AUTEUR / VERIFICATEUR :	FORMAT :	ECHELLE :	DATE :	INDICE :
1381	Concepteur	A1 + 0	Comme indiqué	08/06/18	

C:\Users\audino\Documents\1381 LINKCITY PERSAN CENTRAL_caudino@a26.eu.rvt